

DISCOURS DE RENTREE DU BARREAU DE PARIS

1^{er} décembre 2017 (2^{ème} partie)

Mesdames et Messieurs le hauts magistrats,
Mesdames et Messieurs les représentants des plus hautes autorités de l'Etat, chacune et chacun pris en sa titulature.

Chère France, toujours en mouvement, je sais que tu nous reviendras.

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Ô Paris,

Madame le Maire a bien voulu honorer notre rentrée de sa présence.

Elle connaît la chanson :

*« Attention, ça va toujours loin,
Quand Paris se met en colère,
Quand Paris sonne le tocsin,
Ça s'entend au bout de la terre ! »*

Ô Europe,

Europe, tu nous as donc entendus ! Et Monsieur le Commissaire européen en charge de l'économie est passé ! Nous sommes des partenaires de l'Europe. Nous demandons à l'Europe de nous entendre.

Je remercie très sincèrement Monsieur le Commissaire Européen d'avoir su répondre à notre invitation pour honorer deux ans d'engagements européens du plus ancien des Ordres d'avocats tel que fondé en Europe.

L'Europe lutte contre l'évasion fiscale.

Qui pourrait le lui reprocher ? C'est un impératif pour les Etats de l'Union.

Après les révélations des *Panama Papers*, celles des *Paradise Papers* sont chaque jour plus accablantes.

D'aucuns estiment à 2.400 milliards de dollars la dormition de ces flux qui papillonnent d'un éden fiscal, l'autre.

Le diagnostic posé est donc incontestablement le bon.
Inutile de tergiverser, cette vision nous la partageons.

Ce que nous questionnons en revanche, c'est le remède.

Nous contestons cette transparence tout puissante telle que la Commission la préconiserait,
cette transparence hégémonique et piaculaire qui consume tout et lance loin, trop loin les filets d'une pêche sans discernement.

Nous ne pouvons consentir à la délation.

Car elle heurte nos principes.
Elle bafoue notre secret,

celui sans lequel il ne saurait y avoir de confiance accordée,

celui sans lequel il ne saurait y avoir de conseil prodigué.

Voyez-vous, pour nous aussi, les idéaux sont de droit et de justice.

N'en déplaise aux regrettables « *erreurs de rédaction* » glissées dans quelques documentations administratives, nous ne servons pas « *d'intermédiaires pour faciliter l'évasion fiscale* ».

S'il en était autrement, la place de celle ou de celui qui passerait outre, ne serait plus au Barreau.

Nous sommes respectueux de l'intérêt général et des libertés individuelles.

Ce que nous servons,
ce sont les intérêts de nos clients dans le respect du droit.
Ce que nous servons,
c'est un idéal partagé de justice.

Le gibier de la chasse à l'évasion fiscale ne suffisait plus à rassasier l'appétit gargantuesque de nos gouvernements affamés.

Voilà que sonnerait l'hallali pour « *l'optimisation fiscale excessive* ».

Or, nous sommes tous nécessairement interpellés : qu'est-ce qu'une « *optimisation fiscale excessive* » ?

L'excès de *christmas pudding* normatif, « le Noël du juriste » cause toujours à l'avocat civiliste, bien que fervent européiste, une douloureuse crise de foi en ses institutions.

Parlez-nous plutôt une langue que nous comprenons !

Fuyez ce langage qu'Orwell disait « *destiné à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que vent.* » !

Définissez des règles en accord avec notre profession alors que l'Europe doit donner l'exemple en mettant un terme à la concurrence fiscale des Etats de l'Union. Que cette Europe, alors unie impose des principes forts aux Etats du monde dans une relation de conviction puissante.

Ne nous demandez plus de dénoncer celui auquel nous venons en aide.

Le politique ne doit plus masquer son impossibilité d'agir, la paralysie qui est sienne, derrière une odieuse calomnie, injuste transfert de responsabilités : celle qui voudrait toujours qu'on confonde l'avocat et son client, pour le décompte des vilenies.

Comment peut-on, dans un état de droit, condamner un client parce qu'il bénéficie d'une loi acceptée tant au niveau national qu'européen ? Que chacun tienne son rôle !

Comment peut-on, dans un état de droit, condamner un avocat parce qu'il informe son client du bénéfice d'une loi ?

Jaurès professait que :

« L'action suppose toujours la connaissance du détail ; on n'agit pas dans l'abstrait, on ne marche pas dans l'abstrait. »

Europe, donne-nous du concret ! Il peut être difficile d'agir mais il le faut.

Le juriste de tradition civiliste travaille à partir de la loi.

Nous sommes ici, au cœur de la réunion internationale rassemblant le plus grand nombre de représentants des barreaux dont l'ensemble des barreaux de tradition civiliste et singulièrement les barreaux des 25 Etats membres de l'Union européenne, attachés à cette Union et à cette tradition civiliste.

Donnez-nous une loi ! Apportez-nous le degré de détail indispensable à la compréhension. Limitez cette zone d'insécurité juridique.

Fixez, par exemple, une limite de déduction possible.

Certes, c'est difficile et complexe. La tâche est rude, mais elle est à la hauteur de l'honneur qu'elle vous confère.

Dussiez-vous le faire comme le recommandait Gramsci.

*« avec le pessimisme de l'intelligence
et l'optimisme de la volonté », agissez.*

Nous vous soutiendrons.

Souvenez-vous d'Hugo,

Souvenez-vous de sa prémonition, de ces quelques mots :

*« Ce que Paris conseille, l'Europe le médite
Ce que Paris commence, l'Europe le continue. »*

Pour que l'Europe que nous bâtissons ne soit plus seulement celle, ataxique, des valeurs financières et pour construire ce monde de justice, d'humanité, de sécurité dans tous les domaines, agissons.

Pour que cette Europe soit aussi et surtout celle des valeurs morales, agissons.

C'est l'esquisse de la refondation européenne, appelée de ses vœux par Monsieur le président de la République, face à l'acropole, sur la colline du Pnyx, siège de l'Ecclesia, cette hauteur où dans l'Antiquité l'assemblée du peuple se réunissait pour décider.

Ce sont ces valeurs d'unité que notre Président a également défendues sur la montagne Saint-Genève, en allant jusqu'à rêver que nous nous fixions pour objectif, en 2024, d'avoir harmonisé le droit des affaires en Europe, projet que le barreau de Paris est fier d'avoir parrainé, dès ma première année de bâtonnat, en 2016.

Dans le concert des nations européennes, nous jouerons notre partition.

Sachez déjà que neuf représentations des barreaux des Etats membres restant dans l'Union européenne et présentes à Bruxelles comme dans cette salle, sont prêtes à travailler avec les premiers barreaux impactés par la reconstruction européenne, c'est-à-dire les principaux barreaux, dont les représentants sont également présents parmi nous, où sont inscrits les avocats européens, barreau dont le premier d'entre eux, notre Barreau, le Barreau de Paris.

Cette partition, nous la jouerons pour que l'hymne polyglotte soit chanté, comme l'écrivait Pessoa, « *d'une seule et même voix, mais dans toutes ses langues, de toutes ses âmes.* »

Mais voici que je convoque le futur alors que le présent m'appelle.

Car cet hymne, à l'appel de Monsieur le président Jean-Claude Junker : « *En faire moins mais plus efficacement* », c'est « *Libres pour servir* » que nous l'avons déjà entonné depuis 2 ans !

↳ **En empruntant** le chemin lumineux de la démocratie participative et celui plus douloureux de la rigueur budgétaire.

↳ **En maîtrisant** notre développement et en nous dotant de cette carte professionnelle moderne et aux normes européennes que nous attendions depuis 10 ans, cette carte qui nous garantit notre liberté de circulation, c'est-à-dire, l'une des premières libertés européennes.

↳ **En accueillant** les avocats salariés en entreprise, là où les Etats le permettent.

↳ **Enfin et surtout, en continuant de servir** les plus nécessiteux, fidèles en cela à l'esprit d'Yves Hélyory de Kermartin.

Car devant le défi d'avenir que représentent le numérique et la modernité,

devant le spectre d'une justice hologramique et désincarnée,

pour ce qui concerne les avocats, acteurs dans la société, il faut, sous peine de nous égarer, prendre le temps de méditer sur ce qui fonde la noblesse de notre métier,

sur ce qui, peut-être, fit dire un jour à Voltaire :

« *J'aurais voulu être avocat c'est le plus bel état du monde* ».

C'est le plus bel état du monde parce qu'il nous revient de veiller à la liberté de tout citoyen de pouvoir bénéficier d'un accès au droit et à la justice.

C'est le plus bel état du monde parce qu'il nous revient aussi de préserver l'intérêt général, le bien commun.

C'est le plus bel état parce qu'il exprime le besoin de justice et le revendique afin de l'atteindre au terme d'une quête sans concessions.

Tout citoyen doit pouvoir bénéficier d'un accès constitutionnalisé à un avocat libre, indépendant et tenu au secret professionnel.

La France, pays des droits de l'homme depuis 1789, ne saurait demeurer en retrait de ces droits dont elle est, factuellement, l'étendard, alors même que l'indépendance de notre profession est reconnue par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Notre indépendance est la première sentinelle de la démocratie.

Puisqu'il est désormais question de réajuster la Constitution, nos Assemblées devraient offrir à la République, liberté de la défense, indépendance et secret professionnel.

Mes Chers Confrères,

Nous ne sommes pas seulement des juristes.

Nous sommes aussi des médiateurs.

Nous sommes des entrepreneurs éthiques.

Nous sommes, surtout, des passeurs d'humanité.

Et il n'existe pas,

et il n'existera jamais

d'algorithme pour ces missions.

C'est bien la raison pour laquelle nous sommes volontaires pour la modernité numérique mais n'accepterons jamais qu'une femme ou un homme puisse ne pas être défendu et jugé par une femme ou un homme.

Reste la loi, la règle, la norme.

Cet instrument grâce auquel l'homme et ses projets grandissent et s'épanouissent.

Si la Loi nouvelle est pour les croyants loi de liberté, en ce qu'elle incline à agir spontanément sous l'impulsion de la charité, nous autres, avocats, devons œuvrer à ce que la loi des hommes de demain, par l'affermissement de nos valeurs, devienne aussi ce souffle porteur, pour que grandisse notre humanité.

Sans jamais oublier, comme l'exprime si bien le Pape François :

« la miséricorde est un voyage qui va du cœur à la main. »

Ce chemin vous semble utopique ? il vous paraît difficile ?

Ce n'est pas le chemin qui est difficile.

C'est le difficile qui est chemin.

C'est un combat.

Mais un combat vertueux.

Et à en croire Rousseau,

« Il n'y a point d'honneur sans courage ni de vertu sans combat ».

Les mots blessent, je puis en témoigner

Les mots blessent et ils peuvent tuer.

Mais ils peuvent aussi rendre la vie.

Europe, nous voulons t'entendre avec l'attention soutenue de tous ceux qui attendent de l'Union Européenne des projets ambitieux fondés sur la paix, la justice entre les Etats et entre les citoyens.

Nous avons soif de nous rassasier des objectifs précis d'une feuille de route,

celle de notre unité,

le droit chemin, le chemin du droit.

Telle est et telle sera direction de l'Europe !